



Certificat de Spécialisation

ARBORISTE

ELAGUEUR

CS AE - Niveau 4

Diplôme du Ministère de l'Agriculture

Taux de réussite: 100%*

SE FORMER EN APPRENTISSAGE

Conditions d'entrée

Avoir entre 18 et 29 ans révolus
Avoir obtenu un diplôme de niveau 4 (BP ou Bac Pro) dans le domaine du paysage ou forestier
ou vous pouvez justifier d'un an d'activité à temps complet dans le domaine du diplôme ou 3 ans dans un autre domaine.

**Conditions d'accès
à la formation**

L'entrée en formation est possible dès la signature du Contrat d'apprentissage, qui a lieu au plus tôt 3 mois avant le début de la formation.

Métiers et activités visés

Salarié dans une entreprise d'élagage, de paysagiste, de travaux forestiers ou au sein du service espace vert d'une collectivité territoriale, gérant d'une entreprise d'élagage.
Travaux d'élagage en sécurité (arboriste grimpeur) et gestion de l'entreprise (travail, économique, financière) selon les responsabilités
Environnement de travail : extérieur - en forêt et/ou administratif selon les responsabilités

Poursuite d'études

Formation de niveau 5 en apprentissage ou en voie initiale (exemple : BTS Aménagements Paysagers - autre CS ...)

Objectifs de la formation

Obtenir un diplôme de niveau 4

Se former au métier d'élagueur grimpeur en respectant la réglementation en vigueur et la sécurité et accroître sa connaissance de l'arbre

Permettre à des jeunes d'acquérir des compétences professionnelles et des savoirs-faire pour exercer un métier dans ce secteur d'activité.

Permettre à des jeunes d'élaborer un projet professionnel à l'issue de leur formation.

Avoir une connaissance du monde professionnel grâce à l'alternance en entreprise

Organisation de la formation

Durée de la formation : 602h/an

Modalités d'alternance : 1 an en alternance soit 17 semaines de cours au CFA + 35 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés.

Modalités pédagogiques : modules théoriques, techniques et pratiques.

Individualisation du parcours

Possibilité en tenant compte des acquis académiques et des résultats au positionnement

Contenu de la formation

Modules de formation
Préconisation et diagnostic
Intervention technique sur l'arbre
Accès et déplacement dans les arbres
Organisation du travail
Application des règlements en matière d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement
Botanique - Pédologie - Biologie végétale- Sylviculture
Les techniques de taille, de démontage, d'haubanage, gestion des rémanents et différents soins aux arbres
Formation à l'utilisation de la nacelle
TRE

Modalités d'évaluation

3 Unités capitalisables (épreuves écrites, orales et pratiques) en contrôle continu.

Pour obtenir le diplôme du CS AE , il faut obtenir les 3 Unités capitalisables.

Possibilité de validation en bloc de compétences

Modalités financières

Aucun frais d'inscription pour l'apprenti(e) - coût de formation prise en charge par l' OPCO de branche

Frais annexes à prévoir en fonction du statut (restauration/internat)

Rémunération versée par l'employeur basée sur un pourcentage du SMIC horaire en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage (cf: grille des salaires)

*taux de l'année n-1

Nous contacter

Centre de Formation d'Apprentis
Agricole Piémont-Pyrénées
UFA DE L'ARIEGE
CFPPA Ariège Comminges Le
Cabirol- route de Belpech
09100 PAMIER
05.61.67.04.60

Référent administratif :
Angèle PAREDES - 07.70.81.48.46
Référent pédagogique :
XAVIER Laurent